



## ARCHIVED - Archiving Content

### Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

## ARCHIVÉE - Contenu archivé

### Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



N° 85F0033MIF au catalogue

**Série de profils du Centre canadien de la  
statistique juridique**

# **La victimisation et la criminalité dans les territoires du Canada**

2004 et 2005



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

## Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée au Centre canadien de la statistique juridique, appels sans frais 1-800-387-2231 ou 613-951-9023, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6.

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web à [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca).

Service national de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Renseignements concernant le Programme des services de dépôt	1-800-700-1033
Télécopieur pour le Programme des services de dépôt	1-800-889-9734
Renseignements par courriel	<a href="mailto:infostats@statcan.ca">infostats@statcan.ca</a>
Site Web	<a href="http://www.statcan.ca">www.statcan.ca</a>

## Renseignements pour accéder au produit

Le produit n° 85F0033MIF au catalogue est disponible gratuitement. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca) et de choisir la rubrique Publications.

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées dans le site [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca) sous À propos de nous > Offrir des services aux Canadiens.



Statistique Canada

Centre canadien de la statistique juridique

## Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique

# La victimisation et la criminalité dans les territoires du Canada

2004 et 2005

par Sylvain de Léséleuc et Jodi-Anne Brzozowski,  
Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2006

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Octobre 2006

N° 85F0033MIF au catalogue  
ISSN 1496-4570  
ISBN 0-662-72633-2

Périodicité : hors série

Ottawa

This publication is available in English upon request (catalogue no. 85F0033MIE).

---

### Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

## Préface

Cette série de profils présente des analyses de divers sujets et questions liés à la victimisation, à la criminalité, et aux perceptions de la criminalité et du système de justice par le public. Les données servant à établir les profils proviennent en grande partie de l'Enquête sociale générale sur la victimisation. Le cas échéant, d'autres sources de données, comme le Recensement de la population et le Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire, sont utilisées.

Les sujets examinés au moyen de cette série comprennent, notamment, la victimisation et la criminalité dans les territoires canadiens; l'utilisation de mesures de prévention du crime par les Canadiens; et la victimisation des Canadiens âgés. Il s'agit d'une série unique, qui est d'une importance particulière pour les personnes qui doivent planifier, élaborer, administrer et évaluer des programmes et des projets en matière de justice, ou pour toute personne qui s'intéresse au système de justice canadien.

Table des matières

---

**Faits saillants ..... 6**

**Introduction ..... 7**

**Le profil des résidents du Nord ..... 7**

**La victimisation dans les territoires du Nord ..... 9**

**La violence conjugale dans le Nord ..... 11**

**Le harcèlement criminel dans le Nord..... 12**

**Les craintes, les perceptions et les attitudes à l'endroit du système de justice ... 12**

**La nature et l'étendue de la criminalité déclarée par la police dans le Nord ..... 15**

**Méthodes ..... 20**

**Bibliographie ..... 22**

**Notes ..... 23**

**Index cumulatif ..... 24**

## Faits saillants

- Selon l'Enquête sociale générale (ESG) de 2004, les résidents du Nord étaient trois fois plus susceptibles que les résidents des provinces d'être victimes d'actes de violence tels qu'une agression sexuelle, un vol qualifié et des voies de fait (315 contre 106 incidents pour 1 000 habitants).
- Les résidents du Nord affichent des taux plus élevés de violence conjugale que leurs homologues dans les provinces. Environ 12 % des résidents du Nord ont déclaré avoir été victimes d'une forme quelconque de violence aux mains de leur conjoint de droit ou de fait, actuel ou antérieur, au cours des cinq années précédant l'enquête, comparativement à 7 % de la population provinciale.
- Les résidents du Nunavut étaient beaucoup plus susceptibles d'être victimes de violence conjugale (22 %) que les résidents des Territoires du Nord-Ouest (11 %) et du Yukon (9 %).
- À l'instar des résultats de l'enquête sur la victimisation, le taux de crimes déclaré par la police dans le Nord était beaucoup plus élevé que le taux pour le reste du Canada. Plus précisément, en 2005, le taux de criminalité dans le Nord était plus de quatre fois supérieur au taux dans les provinces (33 186 affaires pour 100 000 habitants contre 7 679).
- En 2005, les Territoires du Nord-Ouest ont affiché le taux de criminalité déclarée par la police le plus élevé des trois territoires, soit 41 245 affaires pour 100 000 habitants. Ce taux était de 1,3 fois supérieur au taux du Nunavut, de 1,8 fois plus élevé que le taux du Yukon et près de 3 fois supérieur au taux de la Saskatchewan, la province qui a enregistré le taux de criminalité provincial le plus élevé (14 320).

## Introduction

Au Canada, il existe deux principales sources de renseignements statistiques sur la nature et l'étendue de la criminalité : les enquêtes menées auprès des services de police et les enquêtes sur la victimisation. Tout récemment encore, on ne disposait pas de données sur la victimisation autodéclarée pour les territoires nordiques du Canada; par conséquent, les législateurs, les concepteurs de programmes et les décideurs devaient avoir recours uniquement aux données sur la criminalité déclarées par la police pour éclairer les décisions stratégiques dans le domaine de la justice. Les données de la police sont limitées en ce qu'elles comprennent uniquement les affaires qui viennent à leur attention. Selon l'Enquête sociale générale (ESG) de 2004, seulement le tiers environ des affaires sont signalées à la police.

Pour la première fois, des données sur la victimisation autodéclarée sont disponibles pour les trois territoires du Nord grâce à l'ESG de 2004 sur la victimisation. Cet instrument permet non seulement de saisir de l'information sur les expériences de victimisation personnelle, mais aussi de recueillir des données sur les crimes signalés et non signalés à la police<sup>1</sup>. En outre, l'enquête fournit de l'information sur la crainte de la criminalité, sur les perceptions du système de justice pénale et sur les mesures prises par les répondants pour garantir leur sécurité face à la criminalité. Elle comprend également des données détaillées des effets de la victimisation criminelle sur les victimes.

Le présent rapport, qui est fondé sur des données récentes fournies par la police et par les répondants<sup>2</sup>, donne un profil détaillé de la nature et de l'étendue de la criminalité dans les territoires nordiques du Canada.

Les données révèlent que les résidents du Nord affichent des taux plus élevés de victimisation avec violence et sont plus susceptibles d'être victimes de violence conjugale que les résidents du reste du Canada. En outre, les taux de criminalité déclarés par la police sont beaucoup plus élevés dans le Nord que dans les provinces.

## Le profil des résidents du Nord

Les chercheurs ont relevé un certain nombre de facteurs démographiques, sociaux et économiques qui peuvent accroître le risque de victimisation ou de délinquance. Parmi ces facteurs figurent les suivants : être jeune (Lochner, 2004); vivre dans une famille monoparentale (Stevenson et autres, 1998); vivre en union libre (Mihorean, 2005); avoir un taux de chômage élevé (Raphael et Winter-Ebmer, 2001); être Autochtone (Brzozowski et autres, 2006); et consommer de l'alcool (Vanderburg et autres, 1995). Le profil qui suit montre que ces facteurs sont tous plus courants dans le Nord.

Les résidents du Nord, particulièrement les résidents des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, ont tendance à être plus jeunes en général que les résidents du reste du Canada. Par exemple, selon le

### Encadré 1

#### Tenue d'enquêtes dans le Nord<sup>3</sup> : défis et limites

Comparativement à la collecte dans les autres régions du Canada, la collecte de données dans les territoires pose des défis additionnels en raison des taux plus élevés de service téléphonique incomplet et des difficultés sur le plan de la langue. L'Enquête sociale générale (ESG) de 2004 sur la victimisation a été menée par téléphone au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut à titre d'essai pilote. Pour accroître la couverture et tenter de produire des estimations fiables de la victimisation criminelle, l'échantillon pour les territoires a été sélectionné parmi les répondants de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes menée en 2003. Cette approche diffère de celle qui a servi à choisir l'échantillon de l'ESG dans les 10 provinces, soit la méthode de composition aléatoire<sup>4</sup>.

Dans un rapport où l'on évaluait le succès de cet essai pilote, on a estimé que les données recueillies lors de l'ESG réalisée dans le Nord représentaient 60 % de la population résidant dans les territoires. À titre de comparaison, la représentation de la population dans les 10 provinces s'élevait à 96 %. Plus précisément, le rapport a révélé que les Autochtones et les résidents des régions rurales étaient sous-représentés dans l'échantillon sélectionné pour les territoires. Les poids ont été rajustés afin d'aider à corriger la sous-représentation pour ces dimensions; toutefois, on a aussi souligné que les données pourraient comporter des biais inconnus. Pour ces raisons, les données sur la victimisation dans le présent rapport devraient être utilisées avec prudence.



Recensement de 2001, alors que l'âge médian variait entre 35 et 40 ans dans les provinces, il était de 22,1 ans au Nunavut. À titre de comparaison, il s'élevait à 29,0 ans dans les Territoires du Nord-Ouest et à 36,9 ans au Yukon (Statistique Canada, 2002a).

Les territoires affichent les proportions les plus élevées de familles monoparentales au Canada. Selon le Recensement de 2001, ce type de famille représentait 26 % de toutes les familles au Nunavut, 21 % de celles-ci dans les Territoires du Nord-Ouest et 20 % au Yukon. Dans les provinces, les proportions de familles monoparentales variaient entre 15 % et 17 % de toutes les familles (Statistique Canada, 2002b).

Dans le Nord, les familles vivant en union libre sont également proportionnellement plus nombreuses que dans les provinces. Par exemple, les familles vivant en union libre constituaient 31 % de toutes les familles au Nunavut, 26 % de celles-ci dans les Territoires du Nord-Ouest et 23 % au Yukon. À l'exception du Québec, qui a également affiché une proportion relativement forte de familles vivant en union libre (25 %), toutes les provinces ont enregistré des proportions sensiblement plus faibles de familles vivant en union libre, le pourcentage variant de 9 % à 13 % de toutes les familles (Statistique Canada, 2002b).

Les taux de chômage sont plus élevés dans le Nord que dans la plupart des provinces. De tous les territoires, en 2001 le Nunavut a connu le taux de chômage le plus élevé (17,4 %), suivi du Yukon (11,6 %) et des Territoires du Nord-Ouest (9,5 %). Par comparaison, le taux de chômage pour l'ensemble des Canadiens s'élevait à 7,4 % (Statistique Canada, 2003a).

Dans les territoires, les Autochtones représentent une proportion considérable de la population. Selon le Recensement de 2001, les Autochtones constituaient 85 % de la population totale du Nunavut, ce qui était, et de loin, la plus forte concentration au pays. Les Autochtones représentaient plus de la moitié (51 %) de la population dans les Territoires du Nord-Ouest et 23 % de la population au Yukon. Par comparaison, les provinces qui ont enregistré les plus fortes proportions de résidents autochtones étaient la Saskatchewan (14 %), le Manitoba (14 %) et l'Alberta (5 %) (Statistique Canada, 2003b).

Les résidents des territoires sont aussi plus susceptibles que les résidents des provinces de déclarer une consommation excessive d'alcool. Dans l'ESG de 2004, on a interrogé les répondants au sujet de la fréquence à laquelle ils avaient pris cinq consommations ou plus en une même occasion au cours d'un mois (utilisée comme mesure de la consommation excessive). Les répondants des territoires étaient proportionnellement plus nombreux que les répondants des provinces à déclarer avoir pris cinq consommations ou plus en au moins une occasion pendant le mois précédent (53 % contre 37 %).

## La victimisation dans les territoires du Nord

### Les résidents du Nord sont plus susceptibles d'être victimisés

Selon les résultats de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2004, 37 % des résidents de 15 ans et plus vivant dans les territoires du Nord ont déclaré avoir été victimisés au moins une fois pendant les 12 mois précédents. Cette proportion était beaucoup plus élevée que la proportion de résidents des provinces qui ont dit avoir été victimisés (28 %) au cours de la même période.

Dans l'ensemble, les résidents des territoires étaient aussi proportionnellement plus nombreux que les résidents des provinces à avoir été victimes d'actes criminels à plusieurs reprises. Environ 20 % des résidents des territoires ont indiqué avoir été victimisés à plusieurs reprises, comparativement à 11 % pour les résidents ailleurs au Canada.

### Le taux de victimisation avec violence est près de trois fois plus élevé dans le Nord<sup>5</sup>

Dans l'ESG, la catégorie des crimes avec violence comprend trois infractions : l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait. En 2004, pour 1 000 Canadiens de 15 ans et plus résidant dans les territoires, on a dénombré 315 incidents de victimisation avec violence. Ce taux était près de trois fois supérieur au taux pour les résidents ailleurs au Canada (106).

Parmi les divers types d'infractions, les voies de fait affichaient un taux qui était près de quatre fois supérieur dans le Nord à ce qu'il était dans les provinces (244 contre 75). Il n'y avait pas de différence statistiquement significative dans le cas des agressions sexuelles et des vols qualifiés.

### Les facteurs qui influent sur les risques de victimisation avec violence

#### *Les taux de victimisation avec violence sont les plus élevés chez les jeunes personnes, les célibataires, les chômeurs et les étudiants<sup>6</sup>*

Même si l'écart des taux globaux de victimisation avec violence entre les hommes et les femmes n'était pas statistiquement significatif, on a constaté que certaines caractéristiques personnelles, comme l'âge, l'état matrimonial et l'activité principale, avaient pour effet d'accroître le risque de victimisation avec violence.

Des recherches ont montré que les jeunes personnes sont plus vulnérables à la criminalité (Gannon et Mihorean, 2005; Besserer et Trainor, 2000). L'ESG de 2004 a révélé que les jeunes personnes du Nord ne font pas exception à cette règle. En 2004, le taux chez les jeunes personnes de 15 à 24 ans résidant dans le Nord était de 860 pour 1 000, soit de 3 fois supérieur au taux observé chez les personnes de 25 à 34 ans (276 pour 1 000), de 4 fois supérieur au taux enregistré par les 35 à 44 ans (209 pour 1 000) et plus de 15 fois supérieur au taux chez les 45 ans et plus (56 pour 1 000).

L'état matrimonial d'une personne a aussi été repéré comme facteur qui influe sur le risque de victimisation avec violence. Les résidents du Nord qui étaient célibataires, donc bien souvent jeunes, avaient un taux de victimisation avec violence de 637 pour 1 000, suivis de ceux qui étaient séparés ou divorcés (282) et de ceux qui vivaient en union libre (238).

Les résultats de l'ESG ont également montré que l'activité principale d'une personne, comme occuper un emploi, être à la recherche d'un emploi ou être aux études, peut avoir une incidence sur son risque de victimisation avec violence. Comme dans le cas des résidents des provinces, les résidents du Nord qui fréquentaient l'école affichaient les taux les plus élevés de victimisation avec violence (761 incidents pour 1 000 habitants). Ce taux était beaucoup plus élevé que les taux concernant ceux qui étaient occupés (176).

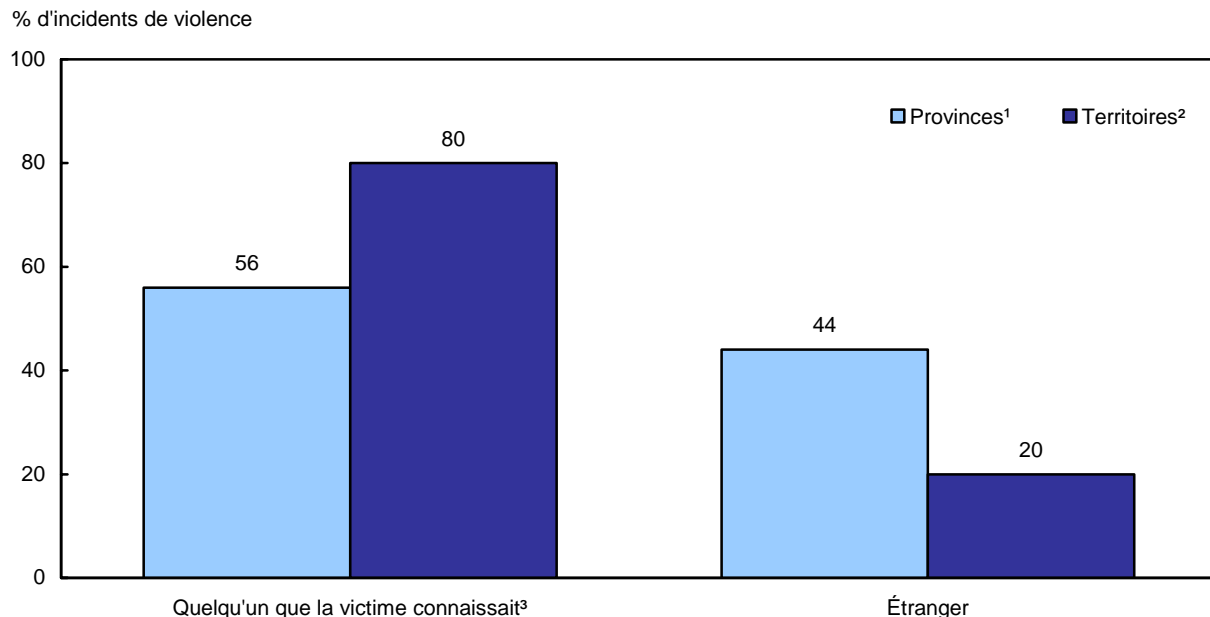
On pourrait expliquer en partie les taux plus importants observés chez les célibataires et les étudiants par le fait que ces caractéristiques sont plus courantes chez les jeunes personnes, qui affichent les plus forts taux de victimisation avec violence.

### Un profil des affaires de victimisation avec violence<sup>7</sup>

Des recherches ont révélé que, de façon générale, lorsqu'un crime est commis, il est probable que la police ne sera pas contactée (Gannon et Mihorean, 2005; Besserer et Trainor, 2000). En 2004, les victimes dans les territoires du Nord avaient signalé 25 % des affaires de violence à la police, un chiffre comparable à celui pour la population dans le reste du pays.

Les crimes avec violence commis contre des résidents des territoires étaient beaucoup plus susceptibles d'être perpétrés par quelqu'un que la victime connaissait<sup>8</sup> (80 %), comme une personne apparentée, un ami, un voisin ou une connaissance, que les crimes commis contre les résidents des provinces (56 %). Par contraste, les résidents du Nord avaient été victimisés par un étranger dans 20 % des incidents avec violence, comparativement à 44 % des crimes perpétrés contre les résidents des provinces (figure 1). Le fait que les résidents du Nord ont plutôt tendance à vivre dans de plus petites collectivités, où les résidents sont plus susceptibles de se connaître, pourrait fournir une explication partielle de ces différences.

**Figure 1**  
Les crimes avec violence commis contre les résidents du Nord plus susceptibles d'être perpétrés par quelqu'un que la victime connaissait, 2004



1. Provinces comprend Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique.

2. Territoires comprend territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

3. Comprend une personne apparentée, un ami, un voisin, une connaissance, ou toute autre personne connue de la victime.

**Note :** Comprend les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004.

Le recours à une arme n'est pas fréquent dans la perpétration de crimes avec violence contre des résidents du Nord. En 2004, l'auteur présumé était armé dans 27 % des crimes avec violence commis contre des victimes des régions nordiques, proportion qui n'était pas statistiquement différente de celle pour les provinces. En outre, les victimes dans les territoires avaient été blessées dans 43 % des crimes avec violence commis contre elles, comparativement au quart des crimes avec violence dans les

provinces. Les victimes des territoires et des provinces croyaient que l'affaire était liée à la consommation d'alcool ou de drogues par l'auteur présumé dans plus de la moitié des incidents commis contre eux (61 % contre 52 %).

De façon générale, les crimes avec violence sont environ deux fois plus susceptibles de survenir dans un établissement commercial ou institutionnel, comme un restaurant, un bar, un immeuble à bureaux ou un centre commercial, que dans la résidence de la victime ou à proximité de celle-ci (Gannon et Mihorean, 2005). Les résultats de l'ESG indiquent toutefois qu'il n'y a pas d'écart statistiquement significatif dans le cas des crimes avec violence perpétrés contre les résidents du Nord. Par exemple, 30 % des incidents étaient survenus dans un établissement commercial ou public, comparativement à 27 % dans la résidence de la victime. Ce résultat pourrait être en partie attribuable au fait que les résidents du Nord sont plus susceptibles d'être victimisés par une personne qu'ils connaissent. En outre, bon nombre de résidents du Nord vivent dans des régions éloignées, qui sont moins susceptibles d'être entourées d'établissements commerciaux.

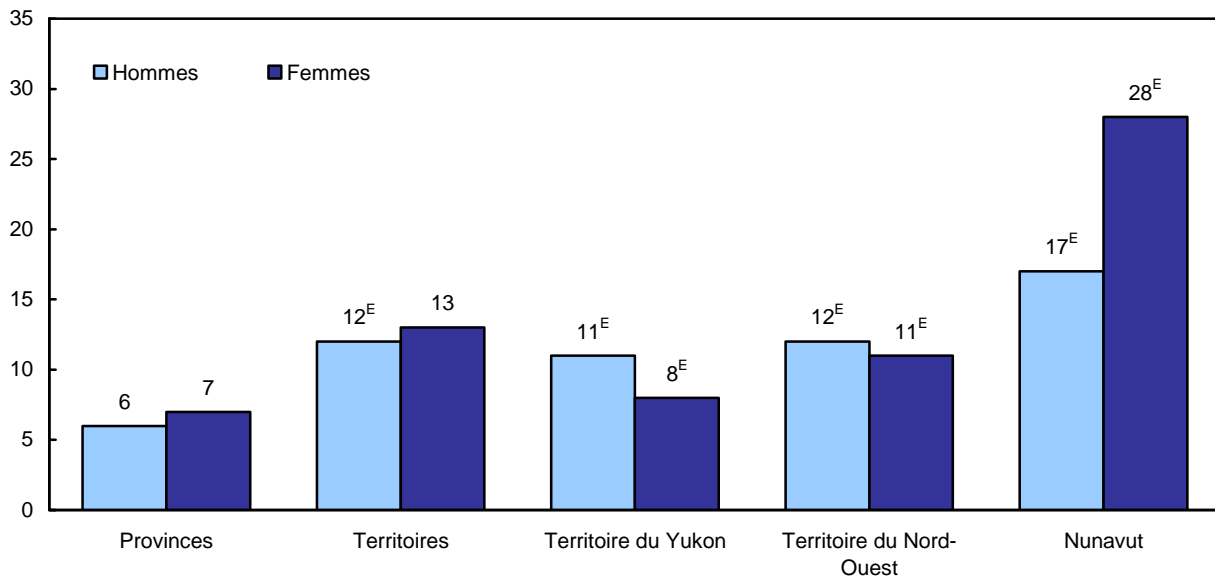
## La violence conjugale dans le Nord

### Les résidents du Nord affichent des taux plus élevés de violence conjugale

Selon l'ESG, les résidents du Nord affichent des taux plus élevés de violence conjugale que leurs homologues dans les provinces. Environ 12 % des résidents du Nord qui étaient mariés ou vivaient en union libre, ou qui avaient eu une telle relation ont déclaré avoir été victimes d'une forme quelconque de violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête. Par comparaison, la proportion correspondante pour les résidents des provinces s'élevait à 7 %. Les taux de violence conjugale à l'endroit des hommes (12 %) et des femmes (13 %) n'affichaient pas de différence statistiquement significative (figure 2). Une comparaison des territoires révèle que les résidents du Nunavut étaient beaucoup plus susceptibles d'être victimes de violence conjugale (22 %) que les résidents des Territoires du Nord-Ouest (11 %) et du Yukon (9 %).

**Figure 2**  
Les résidents du Nord affichent des taux plus élevés de violence conjugale, 2004

% de femmes et d'hommes de 15 ans et plus



<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

**Notes:** Comprend les conjoints de fait.

Excut les personnes qui ont refusé de déclarer leur état matrimonial.

**Source:** Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004.

De façon générale, le taux de violence entre ex-conjoints est beaucoup plus élevé que le taux de violence entre conjoints actuels (Mihorean, 2005). Il en est de même pour les résidents du Nord, mais l'écart entre le taux de violence contre des partenaires actuels et le taux de violence envers des ex-partenaires est moins marqué. En 2004, environ 20 % des résidents du Nord ont déclaré avoir été victimes de violence conjugale aux mains d'un ex-partenaire, alors que 9 % avaient été agressés par un partenaire actuel. Par comparaison, 19 % des résidents des provinces ont déclaré avoir été victimes de violence aux mains d'un ex-conjoint et 3 %, aux mains d'un conjoint actuel.

Dans le Nord, les femmes victimes de violence conjugale étaient deux fois plus susceptibles que les hommes victimes de subir les formes les plus graves de violence conjugale, comme être battues, étranglées, menacées ou attaquées avec une arme à feu ou un couteau, ou agressées sexuellement (57 % contre 23 %). Les femmes étaient également deux fois plus susceptibles que les hommes d'être blessées dans les incidents de violence (59 % contre 32 %).

Les victimes de violence conjugale dans les territoires étaient tout aussi susceptibles que les victimes dans les provinces de dire que leur partenaire avait bu au moment de l'agression (37 % contre 35 %).

## Le harcèlement criminel dans le Nord

### Les femmes sont plus souvent victimes de harcèlement criminel

Dans l'ESG de 2004, on a posé une série de questions décrivant divers comportements de harcèlement criminel pour déterminer la fréquence et l'étendue de ce crime. Les résultats indiquent que 11 % des résidents du Nord avaient été victimes d'une forme quelconque de harcèlement au cours des cinq années précédant l'enquête. Cette proportion est semblable à la proportion de résidents des provinces qui ont déclaré avoir été harcelés pendant les cinq années précédentes. Comme dans le cas des femmes des provinces, les femmes du Nord étaient près de deux fois plus susceptibles que les hommes d'avoir été harcelées (15 % contre 7 %).

### Les craintes, les perceptions et les attitudes à l'endroit du système de justice

#### Les résidents du Nord se sentent plus en sécurité que les résidents dans le reste du Canada

Dans l'ESG de 2004, on a posé une série de questions visant à mesurer le sentiment de sécurité des répondants face à la victimisation criminelle ainsi que leur crainte de la criminalité dans différentes situations. En 2004, 54 % des résidents du Nord ont déclaré être « très satisfaits » de leur sécurité personnelle comparativement à 44 % des résidents du reste du Canada.

#### Encadré 2

#### La victimisation chez les Autochtones dans le Nord<sup>9</sup>

Des recherches ont révélé que les Autochtones sont plus à risque d'être victimisés que leurs homologues non autochtones (Brzozowski et autres, 2006). Toutefois, les Autochtones dans les territoires n'étaient pas plus susceptibles que les non-Autochtones dans le Nord de déclarer avoir été victimes d'un crime dans les 12 mois précédant l'ESG (34 % et 39 %, respectivement). Les taux de victimisation avec violence des Autochtones du Nord étaient également semblables à ceux des non-Autochtones dans les territoires. Les similarités observées entre les Autochtones et les non-Autochtones dans les territoires pourraient être attribuables au fait que les taux de victimisation dans le Nord sont généralement plus élevés que ceux dans les provinces.

Même si les Autochtones du Nord n'étaient pas plus susceptibles de faire l'objet d'une victimisation générale, ils ont déclaré des taux de violence conjugale sensiblement plus élevés que leurs homologues non autochtones. Comme dans le cas des résultats obtenus par les provinces, 19 % des Autochtones ont déclaré avoir subi une forme quelconque de violence conjugale aux mains d'un conjoint actuel ou antérieur au cours des cinq années précédentes. Par comparaison, 8 % des non-Autochtones des territoires avaient été victimes de violence conjugale pendant la même période.

On a également demandé aux répondants s'ils avaient déjà pris des mesures de précaution pour se protéger ou protéger leurs biens contre la criminalité et s'ils prenaient de façon systématique des mesures pour accroître leur sécurité face à la criminalité. Les mesures variaient de changer ses habitudes ou éviter certains endroits à s'être procuré une arme à feu. Même si une proportion considérable de résidents du Nord ont déclaré avoir pris des mesures de précaution et de sécurité, ils étaient moins susceptibles que leurs homologues provinciaux de l'avoir fait. Par exemple, 64 % des résidents du Nord ont déclaré qu'ils prenaient systématiquement des mesures pour accroître leur sécurité face à la criminalité, comparativement à 76 % des résidents provinciaux. Ce résultat pourrait tenir à ce que les résidents du Nord craignent moins la criminalité que les résidents des provinces.

Les mesures de précaution systématiques les plus souvent prises par les résidents du Nord étaient les suivantes : verrouiller systématiquement les portières de la voiture lorsqu'ils étaient seuls dans la voiture (38 %), planifier systématiquement les itinéraires en fonction de la sécurité (36 %), et vérifier systématiquement le siège arrière de la voiture avant d'y monter lorsqu'ils étaient seuls et qu'ils retournaient à leur voiture stationnée pour s'assurer qu'il n'y avait aucun intrus (30 %) (tableau 1). À l'instar de ce qui a été constaté dans les provinces, dans le Nord, les femmes étaient plus susceptibles que leurs homologues masculins d'utiliser systématiquement des mesures visant à accroître leur sécurité par rapport au crime (77 % contre 51 %).

**Tableau 1**  
**Mesures de précaution prises par les répondants, 2004**

	Provinces <sup>1</sup>	Territoires <sup>2</sup>
	pourcentage	
<b>Vous arrive-t-il presque toujours :</b>		
... d'emporter avec vous quelque chose pour donner l'alerte ou pour vous défendre?	13	12
... de verrouiller les portes d'auto par mesure de sécurité, lorsque vous y êtes seul(e)?	59	38
... de vérifier qu'aucun intrus ne se trouve à l'intérieur d'une voiture avant d'y monter, lorsque vous êtes seul(e)?	43	30
... de déterminer votre trajet en fonction de votre sécurité?	43	36
... de rester chez vous le soir parce que vous avez peur de sortir seul(e)?	10	6
<b>Vous est-il déjà arrivé :</b>		
... de changer vos habitudes ou vos activités, ou encore d'éviter de fréquenter certains endroits?	35	33
... de poser de nouvelles serrures ou des barres de sécurité?	31	26
... d'installer des dispositifs antivols ou un système d'éclairage détecteur de mouvement?	34	18
... de suivre un cours d'autodéfense?	13	17
... de changer votre numéro de téléphone?	5	5 <sup>E</sup>
... de vous procurer un chien?	9	13
... de vous procurer une arme à feu?	1	F
... de déménager ou changer de résidence?	4	4 <sup>E</sup>

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Provinces comprennent Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique.

2. Territoires comprennent territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004.

### Les résidents du Nord sont plus susceptibles de venir en contact avec la police

Dans l'ESG de 2004, on a également examiné la proportion de répondants qui ont dit qu'ils étaient venus en contact avec la police au cours des 12 mois précédents. Dans l'ensemble, les résidents du Nord étaient plus susceptibles d'être venus en contact avec la police que les résidents des provinces (47 % contre 35 %).

Les résidents du Nord étaient aussi plus susceptibles que leurs homologues des provinces d'être venus en contact avec la police pour des raisons graves, comme être témoin d'un crime (13 % contre 6 %) ou être arrêté (4 % contre 1 %). La probabilité accrue de contact avec la police chez les résidents du Nord est en grande partie attribuable au fait que le Nord compte un plus grand nombre de policiers par habitant que les provinces<sup>10</sup> (Sauvé et Reitano, 2005).

On a également demandé aux participants à l'ESG en 2004 d'évaluer le rendement de quatre secteurs du système de justice pénale — soit la police, les tribunaux, le système carcéral et le système de libération conditionnelle — en indiquant si chacun faisait du « bon » travail, un travail « passable » ou un « mauvais » travail lorsqu'ils exécutaient certaines fonctions. Alors que le rendement de la police a généralement obtenu une cote favorable à la fois dans les provinces et dans les territoires, les résidents du Nord étaient moins satisfaits de son travail que les résidents des provinces dans certains cas. Par exemple, les résidents des territoires étaient moins susceptibles que les résidents des provinces de dire que leur service de police local faisait du bon travail lorsqu'il s'agissait de faire respecter la loi (48 % contre 59 %) et d'assurer la sécurité des citoyens (54 % contre 61 %).

Tout comme les résidents des provinces, les résidents des territoires étaient plus critiques à l'endroit des tribunaux que de la police, et ils ont déclaré des taux de satisfaction similaires face aux tribunaux de juridiction criminelle. Par exemple, moins de la moitié des répondants du Nord et des provinces (44 %, respectivement) croyaient que les tribunaux faisaient du bon travail lorsqu'il s'agissait de faire en sorte que l'accusé ait un procès juste.

Selon l'ESG de 2004, les résidents des territoires et des provinces ont attribué des cotes semblables au rendement du système carcéral et du système de libération conditionnelle. Par exemple, les résidents des territoires étaient tout aussi susceptibles que les résidents des provinces d'indiquer que le système carcéral faisait du bon travail lorsqu'il s'agissait de surveiller et de contrôler les

#### Encadré 3 Perceptions de la discrimination chez les résidents du Nord

Dans l'ESG de 2004, on a tenté pour la première fois de mesurer les perceptions qu'ont les répondants des incidents de discrimination fondée sur certains facteurs, comme la race, l'origine ethnique, le sexe, la religion, la langue, l'âge et l'orientation sexuelle, dont ils auraient fait l'objet au cours des cinq années précédentes.

On leur a également posé des questions au sujet des types de situations dans lesquelles ils avaient eu l'impression d'être victimes de discrimination, par exemple : dans la rue, dans un magasin, au moment de présenter une demande d'emploi, lorsqu'ils traitaient avec la police, en utilisant les transports en commun, lorsqu'ils étaient à l'école, en participant à une activité sportive et lorsqu'ils traitaient avec des travailleurs de la santé.

Dans l'ensemble, 20 % de la population du Nord a déclaré avoir été victime de discrimination, contre 14 % de la population des provinces. Cette différence pourrait tenir au fait que les territoires comptent de plus fortes proportions d'Autochtones, et que les Autochtones sont plus susceptibles d'indiquer qu'ils ont fait l'objet d'une forme quelconque de discrimination (Brzowski, et autres, 2006).

Dans les territoires, les femmes (23 %) étaient plus susceptibles d'avoir été victimes de discrimination que les hommes (17 %), et la discrimination était le plus souvent attribuée à la race (12 %), à l'origine ethnique (10 %) et au sexe (8 %). Un peu moins de la moitié des répondants ont affirmé avoir été victimes de discrimination au travail ou au moment de présenter une demande d'emploi ou d'avancement, alors que 37 % ont déclaré avoir été victimes de discrimination dans la rue, 28 %, dans un magasin, une banque ou un restaurant et 18 %, lorsqu'ils étaient à l'école ou assistaient à un cours.

Environ 10 % de la population du Nord et 9 % de la population des provinces a déclaré avoir été victime de discrimination de la part de la police ou des tribunaux.

détenus (31 %, respectivement) et d'aider les détenus à devenir des citoyens respectueux de la loi (17 % contre 18 %). De plus, des proportions semblables ont indiqué que le système de libération conditionnelle faisait du bon travail quant à libérer des délinquants n'étant pas susceptibles de récidiver (16 % contre 17 %) et à surveiller les délinquants en liberté conditionnelle (18 % contre 15 %).

### Les résidents du Nord sont plus susceptibles d'indiquer qu'il y a désordre social dans leur quartier

En 2004, on a demandé aux répondants de l'ESG d'indiquer à quel point de mauvaises conditions sociales posaient un problème dans leur quartier. Ces conditions comprenaient des soirées et des voisins bruyants, des gens qui flânaient dans les rues, des gens qui dormaient dans la rue, la présence de déchets, du vandalisme, du harcèlement ou des attaques motivés par l'intolérance raciale, ethnique ou religieuse, la présence de drogues, l'ivresse publique et la prostitution.

De façon générale, les résidents du Nord étaient plus susceptibles que les résidents du reste du Canada de reconnaître de mauvaises conditions sociales comme de « très » ou d'« assez » gros problèmes dans leur quartier. Par exemple, les résidents du Nord étaient proportionnellement deux fois plus nombreux que les résidents des provinces à mentionner que la consommation ou le trafic de drogues était un très gros ou un assez gros problème dans leur quartier (23 % contre 12 %). Ils étaient également trois fois plus susceptibles de dire que la présence de gens en état d'ébriété ou faisant du tapage dans les endroits publics était un très gros ou un assez gros problème dans leur quartier (20 % contre 7 %).

### La nature et l'étendue de la criminalité déclarée par la police dans le Nord

#### La nature de la criminalité dans le Nord varie par rapport au reste du Canada<sup>11</sup>

En 2005, la police a déclaré près de 35 000 infractions au *Code criminel* dans les territoires nordiques du Canada (tableau 2), ce qui représente 1,4 % du total national. Une fois ces infractions classées dans les crimes avec

#### Encadré 4

#### Comparaison des données sur la victimisation de l'Enquête sociale générale et des données sur la criminalité déclarées par la police dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité agrégé<sup>12</sup>

L'ESG est une enquête-échantillon dans le cadre de laquelle on a interrogé, en 2004, environ 1 300 résidents du Nord et 24 000 résidents des provinces. Chaque échantillon a été pondéré pour que les réponses représentent la population de 15 ans et plus vivant hors établissement.

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) agrégé est un recensement de toutes les affaires signalées par les services à l'étendue du Canada. Alors que l'ESG ne permet de saisir des données que sur huit types d'infractions, le Programme DUC fournit des données sur plus de 100 types d'infractions criminelles.

Le Programme DUC tient compte des affaires criminelles réelles qui ont été signalées à la police ainsi que celles que la police a détectées lors d'enquêtes, alors que l'ESG fait état des affaires de victimisation criminelle déclarées par les victimes elles-mêmes. De nombreux facteurs peuvent influencer sur le taux de criminalité déclaré par la police dans le cadre du Programme DUC, incluant la volonté du public de porter les crimes à l'attention de la police, la déclaration des affaires par la police au Programme DUC, et les modifications aux lois, aux politiques ou aux pratiques de mise en application de la loi. Par exemple, lorsque les victimes ne signalent pas les affaires à la police, elles ne sont pas incluses dans ses statistiques officielles. De même, les affaires déclarées à la police qui sont jugées non fondées à la suite d'une enquête policière sont également exclues des statistiques officielles de la criminalité.

L'ESG sur la victimisation constitue une façon d'estimer le nombre de crimes qui ne sont pas portés à l'attention de la police. Comme on interroge un échantillon de la population au sujet de ses expériences personnelles de victimisation, on saisit des renseignements sur tous les crimes, qu'ils aient été signalés à la police ou non. Le nombre de crimes non signalés peut être considérable. Par exemple, selon l'ESG de 2004, 88 % des agressions sexuelles, 69 % des vols de biens du ménage et 67 % des vols de biens personnels n'avaient pas été portés à l'attention de la police. Par conséquent, les enquêtes sur la victimisation produisent habituellement des taux de victimisation sensiblement plus élevés que les statistiques de la criminalité déclarées par la police.

Malgré les avantages que comportent les enquêtes sur la victimisation, elles ont tout de même des limites. D'une part, elles dépendent des perceptions des répondants et de leur capacité de décrire les incidents avec précision. En outre, elles visent seulement certains types de victimisation. Elles ne fournissent pas d'information sur les crimes qui ne font aucune victime apparente (p. ex. la prostitution ou la conduite avec facultés affaiblies), ni sur les crimes dont la victime est une entreprise ou une école, la victime est décédée (comme dans le cas des homicides) et la victime est un enfant (dans le cas de l'ESG, toute personne de moins de 15 ans).



violence, les crimes contre les biens ou les autres infractions au *Code criminel*, près des deux tiers (65 %) étaient d'autres infractions au *Code criminel*, comme le méfait et la contrefaçon. En outre, 18 % étaient des crimes contre les biens, et le reste, soit 17 %, des crimes avec violence.

Ailleurs au Canada, la répartition des types d'infractions différait sensiblement de celle des infractions dans les territoires. Les infractions au *Code criminel* commises dans les provinces du Canada étaient le plus souvent des infractions contre les biens (49 %), suivies des autres infractions au *Code criminel* (39 %) et des infractions avec violence (12 %).

### **Les taux de criminalité sont les plus élevés dans le Nord<sup>13</sup>**

À l'instar des années précédentes, et même si le volume de criminalité dans le Nord en 2005 était relativement faible, on constate, après la prise en compte des différentes populations, que les taux de criminalité dans les territoires étaient sensiblement plus élevés que les taux dans le reste du Canada. Plus précisément, les taux de criminalité dans le Nord étaient plus de quatre fois supérieurs aux taux provinciaux (33 186 comparativement à 7 679 affaires pour 100 000 habitants).

Les Territoires du Nord-Ouest ont affiché le taux le plus élevé parmi les trois territoires, soit 41 245 affaires pour 100 000 habitants. Ce taux était de 1,3 fois supérieur au taux du Nunavut, de 1,8 fois supérieur au taux du Yukon, et près de trois fois supérieur au taux de la Saskatchewan, la province qui a enregistré le taux de criminalité le plus élevé des provinces (14 320).

### **Les crimes avec violence**

Les crimes avec violence sont caractérisés par la violence ou la menace de violence qu'ils comportent, ou encore par une entrave à la liberté. Ces crimes comprennent l'homicide, la tentative de meurtre, les voies de fait, l'agression sexuelle, les autres voies de fait, les autres infractions sexuelles, l'enlèvement et le vol qualifié. Les services de police territoriaux ont déclaré presque 6 000 crimes avec violence en 2005, dont une forte majorité (88 %) ont été classés dans les voies de fait (niveaux 1, 2, 3). Par comparaison, les voies de fait représentaient 77 % des 298 000 crimes avec violence déclarés dans les provinces.

Tout comme on l'a constaté dans l'ESG, le taux de crimes avec violence déclarés par la police dans le Nord était beaucoup plus élevé que les taux dans les provinces. Plus précisément, le taux de ces crimes dans les territoires s'établissait à 5 687 pour 100 000 habitants, un taux de sept fois supérieur aux taux dans les provinces. Dans les trois territoires du Nord, le taux était le plus élevé au Nunavut, suivi de près du taux des Territoires du Nord-Ouest (7 042 et 6 614 affaires pour 100 000 habitants, respectivement). Le taux de crimes avec violence du Yukon, qui était moins de la moitié des taux des autres territoires, était tout de même plus de 1,5 fois supérieur au taux provincial le plus élevé, qui a été enregistré par la Saskatchewan (3 088 contre 1 983 affaires pour 100 000 habitants). En dépit de leurs taux plus élevés de crimes avec violence, les territoires ont enregistré des taux de vols qualifiés qui se situaient parmi les plus faibles au Canada, et qui étaient comparables aux taux enregistrés dans les provinces de l'Atlantique.

On a également constaté de fortes variations entre les trois territoires pour ce qui est des taux de diverses infractions avec violence. Par exemple, alors que le Nunavut a affiché les taux les plus élevés de voies de fait et d'agressions sexuelles, son taux de vols qualifiés était beaucoup plus faible que les taux du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest (tableau 2).

### **Les crimes contre les biens**

Les crimes contre les biens, qui sont considérés comme moins graves que les crimes avec violence, sont commis avec l'intention de s'approprié un bien, sans violence ni menace de violence. La catégorie des crimes contre les biens comprend le vol, l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur et la fraude. De façon générale, les crimes contre les biens sont beaucoup plus fréquents que les crimes avec violence. Par exemple, le nombre de crimes contre les biens déclarés en 2005 par les services de police dans les provinces était de quatre fois supérieur au nombre de crimes avec violence (environ 1,2 million

de crimes contre les biens contre 298 362 crimes avec violence). Ce n'était toutefois pas le cas des crimes commis dans les territoires, les crimes contre les biens étant seulement un peu plus courants que les crimes avec violence (6 321 contre 5 912).

Dans l'ensemble, les taux de crimes contre les biens dans les territoires étaient plus élevés que les taux dans les provinces; toutefois, lorsqu'on compare les divers taux des provinces et des territoires, on relève une exception. Le Nunavut, qui avait le taux de crimes contre les biens le plus faible parmi les territoires (5 555 pour 100 000 habitants) a également affiché un taux plus faible que la Colombie-Britannique (6 234). Le taux du Nunavut était semblable aux taux de la Saskatchewan (5 484) et du Manitoba (4 995).

Un peu comme dans le cas des différences territoriales observées entre les divers crimes avec violence, on a également noté des différences entre les territoires quant aux taux de diverses infractions contre les biens. Par exemple, les taux d'introductions par effraction et de vols de véhicules à moteur étaient beaucoup plus faibles au Yukon que dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Toutefois, le taux des autres types de vols au Yukon (3 588 pour 100 000 habitants) était supérieur aux taux constatés dans les Territoires du Nord-Ouest (3 106 pour 100 000 habitants) et au Nunavut (1 877 pour 100 000 habitants).

### **Les autres infractions au Code criminel**

Il existe un certain nombre d'infractions qui sont classées ni dans les crimes avec violence ni dans les crimes contre les biens. Ces infractions sont regroupées dans la catégorie des « autres infractions au *Code criminel* ». Plus précisément, cette catégorie se compose en grande partie du méfait, de la contrefaçon et du fait de troubler la paix. Elle comprend également des infractions moins souvent déclarées, comme les infractions contre l'administration de la justice, les infractions relatives aux armes offensives et l'incendie criminel.

Les services de police dans le Nord ont déclaré environ 22 000 autres infractions au *Code criminel*, dont plus de 45 % ont été classées dans les méfaits.

À l'instar des taux de crimes avec violence et de crimes contre les biens, le taux d'autres infractions au *Code criminel* était beaucoup plus élevé dans les territoires que dans les provinces (21 419 contre 3 021 pour 100 000 habitants). Si l'on examine individuellement chacun des trois territoires, on constate que le taux pour les Territoires du Nord-Ouest était le plus élevé (28 147), suivi du taux affiché par le Nunavut (20 185) et du taux yukonais (13 283). Par comparaison, les taux provinciaux les plus élevés étaient sensiblement plus faibles, la Saskatchewan affichant un taux de 6 853, le Manitoba, de 5 149, et la Colombie-Britannique, de 4 498 affaires pour 100 000 habitants.

Alors que le méfait était l'infraction la plus souvent déclarée dans la catégorie des autres infractions au *Code criminel*, les taux de méfaits variaient considérablement entre les territoires. Par exemple, le taux dans les Territoires du Nord-Ouest (13 320) était plus du double du taux enregistré au Yukon (5 673 affaires pour 100 000 habitants).

**Tableau 2**  
**Certaines affaires d'infractions au Code criminel, le Canada et les provinces et territoires, 2005<sup>1</sup>**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.
<b>Population en 2005</b>	<b>515 961</b>	<b>138 113</b>	<b>937 889</b>	<b>752 006</b>	<b>7 598 146</b>	<b>12 541 410</b>	<b>1 177 556</b>	<b>994 126</b>
Homicide								
nombre	9	0	20	9	100	218	49	43
taux	1,7	0,0	2,1	1,2	1,3	1,7	4,2	4,3
Voie de fait (niveaux 1,2,3)								
nombre	3 759	896	8 770	5 156	39 866	69 991	14 755	16 163
taux	729	649	935	686	525	558	1 253	1 626
Agression sexuelle (niveaux 1,2,3)								
nombre	436	89	775	511	4 935	7 801	1 318	1 307
taux	85	64	83	68	65	62	112	131
Vol qualifié								
nombre	149	17	707	246	6 754	9 918	2 007	1 243
taux	29	12	75	33	89	79	170	125
<b>Total - crimes de violence</b>								
<b>nombre</b>	<b>4 482</b>	<b>1 052</b>	<b>10 675</b>	<b>6 272</b>	<b>56 175</b>	<b>93 788</b>	<b>18 837</b>	<b>19 717</b>
<b>taux</b>	<b>869</b>	<b>762</b>	<b>1 138</b>	<b>834</b>	<b>739</b>	<b>748</b>	<b>1 600</b>	<b>1 983</b>
Introduction par effraction								
nombre	4 198	845	7 298	4 870	65 167	68 349	13 218	14 596
taux	814	612	778	648	858	545	1 122	1 468
Vol de véhicules à moteur								
nombre	775	229	2 632	1 440	38 546	39 483	14 200	6 177
taux	150	166	281	191	507	315	1 206	621
Autres vols								
nombre	6 806	3 256	19 228	11 762	113 397	196 871	27 951	28 079
taux	1 319	2 357	2 050	1 564	1 492	1 570	2 374	2 824
<b>Total - crime contre les biens</b>								
<b>nombre</b>	<b>13 078</b>	<b>4 790</b>	<b>34 005</b>	<b>20 476</b>	<b>238 033</b>	<b>352 127</b>	<b>58 815</b>	<b>54 514</b>
<b>taux</b>	<b>2 535</b>	<b>3 468</b>	<b>3 626</b>	<b>2 723</b>	<b>3 133</b>	<b>2 808</b>	<b>4 995</b>	<b>5 484</b>
Contrefaçon <sup>2</sup>								
nombre	137	89	1 096	560	59 019	73 987	657	1 123
taux	27	64	117	74	777	590	56	113
Méfaisits								
nombre	6 572	2 257	14 431	9 163	44 768	87 808	32 268	30 145
taux	1 274	1 634	1 539	1 218	589	700	2 740	3 032
<b>Total des autres infractions au Code Criminel</b>								
<b>nombre</b>	<b>13 856</b>	<b>5 187</b>	<b>33 589</b>	<b>24 054</b>	<b>164 119</b>	<b>278 949</b>	<b>60 630</b>	<b>68 123</b>
<b>taux</b>	<b>2 685</b>	<b>3 756</b>	<b>3 581</b>	<b>3 199</b>	<b>2 160</b>	<b>2 224</b>	<b>5 149</b>	<b>6 853</b>
<b>Total - Code Criminel (excluant les délits de la route)</b>								
<b>nombre</b>	<b>31 416</b>	<b>11 029</b>	<b>78 269</b>	<b>50 802</b>	<b>458 327</b>	<b>724 864</b>	<b>138 282</b>	<b>142 354</b>
<b>taux</b>	<b>6 089</b>	<b>7 985</b>	<b>8 345</b>	<b>6 756</b>	<b>6 032</b>	<b>5 780</b>	<b>11 743</b>	<b>14 320</b>

1. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les estimations démographiques proviennent du rapport *Statistiques démographiques annuelles, 2005*, produit par la Division de la démographie de Statistique Canada. Populations au 1<sup>er</sup> juillet : estimations postcensitaires provisoires pour 2005.

2. En raison d'une amélioration de la méthode de collecte de données en 2005, la Gendarmerie royale du Canada a, pour la première fois, déclaré les affaires de faux billets déposés dans les banques. Par conséquent, on a estimé les données de certains services de police pour 2004. Les comparaisons avec les données des années antérieures doivent donc être faites avec prudence.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, 2005.

Tableau 2 – fin  
Certaines affaires d'infractions au *Code criminel*, le Canada et les provinces et territoires, 2005<sup>1</sup>

	Alb.	C.-B.	Total— provinces	Yn	T.N.-O.	Nt	Total— territoires	Canada
<b>Population en 2005</b>	<b>3 256 816</b>	<b>4 254 522</b>	<b>32 166 545</b>	<b>30 988</b>	<b>42 982</b>	<b>29 992</b>	<b>103 962</b>	<b>32 270 507</b>
Homicide								
nombre	109	98	655	1	0	2	3	658
taux	3,3	2,3	2,0	3,2	0,0	6,7	2,9	2,0
Voie de fait (niveaux 1,2,3)								
nombre	28 567	41 603	229 526	857	2 554	1 792	5 203	234 729
taux	877	978	714	2 766	5 942	5 975	5 005	727
Agression sexuelle (niveaux 1,2,3)								
nombre	2 246	3 415	22 833	56	175	239	470	23 303
taux	69	80	71	181	407	797	452	72
Vol qualifié								
nombre	2 972	4 619	28 632	16	15	6	37	28 669
taux	91	109	89	52	35	20	36	89
<b>Total - crimes de violence</b>								
<b>nombre</b>	<b>35 693</b>	<b>51 671</b>	<b>298 362</b>	<b>957</b>	<b>2 843</b>	<b>2 112</b>	<b>5 912</b>	<b>304 274</b>
<b>taux</b>	<b>1 096</b>	<b>1 214</b>	<b>928</b>	<b>3 088</b>	<b>6 614</b>	<b>7 042</b>	<b>5 687</b>	<b>943</b>
Introduction par effraction								
nombre	29 037	49 611	257 189	497	982	853	2 332	259 521
taux	892	1 166	800	1 604	2 285	2 844	2 243	804
Vol de véhicules à moteur								
nombre	21 231	34 800	159 513	148	275	164	587	160 100
taux	652	818	496	478	640	547	565	496
Autres vols								
nombre	89 144	158 701	655 195	1 112	1 335	563	3 010	658 205
taux	2 737	3 730	2 037	3 588	3 106	1 877	2 895	2 040
<b>Total - crime contre les biens</b>								
<b>nombre</b>	<b>158 737</b>	<b>265 246</b>	<b>1 199 821</b>	<b>1 868</b>	<b>2 787</b>	<b>1 666</b>	<b>6 321</b>	<b>1 206 142</b>
<b>taux</b>	<b>4 874</b>	<b>6 234</b>	<b>3 730</b>	<b>6 028</b>	<b>6 484</b>	<b>5 555</b>	<b>6 080</b>	<b>3 738</b>
Contrefaçon <sup>2</sup>								
nombre	6 456	20 124	163 248	20	49	6	75	163 323
taux	198	473	508	65	114	20	72	506
Méfaits								
nombre	54 680	61 727	343 819	1 758	5 725	2 653	10 136	353 955
taux	1 679	1 451	1 069	5 673	13 320	8 846	9 750	1 097
<b>Total des autres infractions au Code Criminel</b>								
<b>nombre</b>	<b>132 014</b>	<b>191 354</b>	<b>971 875</b>	<b>4 116</b>	<b>12 098</b>	<b>6 054</b>	<b>22 268</b>	<b>994 143</b>
<b>taux</b>	<b>4 053</b>	<b>4 498</b>	<b>3 021</b>	<b>13 283</b>	<b>28 147</b>	<b>20 185</b>	<b>21 419</b>	<b>3 081</b>
<b>Total - Code Criminel (excluant les délits de la route)</b>								
<b>nombre</b>	<b>326 444</b>	<b>508 271</b>	<b>2 470 058</b>	<b>6 941</b>	<b>17 728</b>	<b>9 832</b>	<b>34 501</b>	<b>2 504 559</b>
<b>taux</b>	<b>10 023</b>	<b>11 947</b>	<b>7 679</b>	<b>22 399</b>	<b>41 245</b>	<b>32 782</b>	<b>33 186</b>	<b>7 761</b>

1. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les estimations démographiques proviennent du rapport *Statistiques démographiques annuelles, 2005*, produit par la Division de la démographie de Statistique Canada. Populations au 1<sup>er</sup> juillet : estimations postcensitaires provisoires pour 2005.

2. En raison d'une amélioration de la méthode de collecte de données en 2005, la Gendarmerie royale du Canada a, pour la première fois, déclaré les affaires de faux billets déposés dans les banques. Par conséquent, on a estimé les données de certains services de police pour 2004. Les comparaisons avec les données des années antérieures doivent donc être faites avec prudence.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, 2005.

## Méthodes

### Enquête sociale générale sur la victimisation

En 2004, Statistique Canada a réalisé pour la quatrième fois le cycle de la victimisation de l'Enquête sociale générale (ESG). Les cycles précédents ont été menés en 1988, 1993 et 1999. L'enquête vise à produire des estimations de la mesure dans laquelle les Canadiens sont victimes de huit types d'infractions, à examiner les facteurs de risque associés à la victimisation et les taux de déclaration à la police, et à mesurer la crainte de la criminalité et les perceptions du public à l'égard de la criminalité et du système de justice pénale.

### Échantillonnage

L'échantillon de l'ESG de 2004 sur la victimisation comptait 24 000 ménages dans les provinces qui ont été choisis selon la méthode de composition aléatoire (CA). Lorsqu'un ménage était retenu, une personne de 15 ans ou plus était choisie au hasard pour participer à l'enquête. L'utilisation des téléphones pour la sélection de l'échantillon et la collecte des données signifie que l'échantillon de l'ESG de 2004 dans les provinces représente seulement le 96 % de la population ayant un service téléphonique.

Dans l'ESG de 2004, on a également recueilli, à titre d'essai, des données par téléphone dans les territoires nordiques. Dans un effort visant à améliorer la couverture de l'enquête, l'échantillon de 1 300 ménages a été choisi parmi les répondants de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2003 plutôt qu'au moyen de la CA. On estime qu'un échantillon sélectionné et interviewé de cette manière dans les territoires nordiques représente seulement 60% de la population des territoires.

### Limites des données

L'ESG de 2004 sur la victimisation a été réalisée au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut à titre d'essai pilote. Comparativement à la collecte dans les autres régions du Canada, la collecte de données dans les territoires pose des défis additionnels en raison des taux plus élevés de service téléphonique incomplet et des difficultés sur le plan de la langue. Par conséquent, l'échantillonnage et la collecte de données sont plus difficiles dans les territoires. Les données de 2004 sur la victimisation dans les territoires ont servi à produire des estimations qui comportent des biais connus et qui pourraient inclure des biais inconnus. Par exemple l'échantillon surestime le nombre de résidents dont l'anglais est la langue du ménage et sous-estime la population autochtone dont la langue maternelle n'est pas l'anglais. En raison du glissement et de la non-réponse, seulement 60 % de la population du Nord est représentée dans l'échantillon ESG-18 du Nord. On ignore dans quelle mesure les autres 40 % sont similaires pour ce qui est de toutes les caractéristiques. Pour cette raison, il faut utiliser avec prudence les données figurant dans ces fichiers.

Dans le présent profil, on emploie le coefficient de variation (CV) pour mesurer l'erreur d'échantillonnage. Toute estimation qui a un CV élevé (plus de 33,3 %) n'a pas été publiée parce qu'elle est trop peu fiable. Une estimation ayant un CV se situant entre 16,6 et 33,3 devrait être utilisée avec prudence; dans ce cas, on emploie le symbole « E ».

Lorsque nous comparons les estimations pour y relever les différences significatives, nous testons l'hypothèse selon laquelle la différence entre deux estimations est zéro. Nous construisons un intervalle de confiance de 95 % pour cette différence, et si l'intervalle contient un zéro, alors nous estimons que la différence n'est pas significative. Si, toutefois, l'intervalle de confiance ne contient pas de zéro, alors nous concluons que la différence entre les deux estimations est statistiquement significative.

### Programme de déclaration uniforme de la criminalité agrégé

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) agrégé sert à consigner le nombre d'affaires signalées à la police. Il comprend le nombre d'affaires signalées, d'affaires réelles et d'affaires classées par mise en accusation ou sans mise en accusation, ainsi que le nombre de personnes inculpées (selon le sexe et la ventilation adulte/jeune) et de personnes non inculpées. Il ne comprend aucune donnée sur les caractéristiques des victimes.

Dans le Programme DUC agrégé, on classe des affaires selon l'infraction la plus grave de l'affaire (en général, l'infraction punissable par la peine maximale la plus longue en vertu du *Code criminel* du Canada). Dans le classement des infractions, on accorde toujours une priorité plus élevée aux infractions avec violence qu'aux infractions sans violence. Par conséquent, les infractions moins graves sont sous-représentées dans les données du Programme DUC.

Dans le Programme DUC agrégé, affaires de violence (à l'exception du vol qualifié) sont comptées de façon différente des autres types de crimes. Dans le cas des crimes de violence, on consigne une affaire distincte pour chaque victime (c.-à-d. si une personne en agresse trois, on consigne trois affaires, mais si trois personnes en agressent une, on ne consigne qu'une affaire). Afin d'éviter d'exagérer le nombre de victimes, le vol qualifié est toutefois traité comme s'il s'agissait d'une infraction sans violence (p. ex. pour un vol qualifié dans une banque, si l'on comptait toutes les personnes présentes dans la banque à ce moment-là, cela produirait une surestimation des affaires de vol qualifié). Dans le cas des crimes sans violence, on compte une affaire (classée selon l'infraction la plus grave) pour chaque événement séparé ou distinct.

## Bibliographie

Besserer, Sandra, et Catherine Trainor. 2000, « La victimisation criminelle au Canada, 1999 », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 20, n° 10.

Brzozowski, Jodi-Anne, Andrea Taylor-Butts et Sarah Johnson. 2006, « La victimisation et la criminalité chez les peuples autochtones du Canada », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 26, n° 3.

Gannon, Maire, et Karen Mihorean. 2005, « La victimisation criminelle au Canada, 2005 », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 25, n° 7.

Lochner, Lance. 2004, « Education, Work and Crime: A human capital approach », *International Economic Review*, vol. 45, n° 3, p. 811 à 843.

Mihorean, Karen, 2005, « Tendances des actes de violence signalés à la police par les victimes », *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2005*, sous la direction de Kathy AuCoin, produit n° 85-224 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

Pernanen, Kai, et autres. 2002, *Proportions des crimes associés à l'alcool et aux autres drogues au Canada*, Ottawa, Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies.

Raphael, Steven, et Rudolf Winter-Ebmer. 2001, « Identifying the Effect of Unemployment on Crime », *Journal of Law and Economics*, University of Chicago Press, vol. 44, n° 1, p. 259 à 283.

Sauvé, Julie, et Julie Reitano. 2005, *Les ressources policières au Canada, 2005*, produit n° 85-225-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

Statistique Canada. 2002a, *Profil de la population canadienne selon l'âge et le sexe : Le Canada vieillit, Recensement de 2001*, produit n° 96F0030XIF2001002 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, « Série "analyses", recensement de 2001 ».

Statistique Canada. 2002b, *Profil des familles et des ménages canadiens : la diversification se poursuit, Recensement de 2001*, produit n° 96F0030XIF2001003 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, « Série "analyses", recensement de 2001 ».

Statistique Canada. 2003a, *Le profil changeant de la population active du Canada, Recensement de 2001*, produit n° 96F0030XIF2001009 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, « Série "analyses", recensement de 2001 ».

Statistique Canada. 2003b, *Peuples autochtones du Canada : Un profil démographique, Recensement de 2001*, produit n° 96F0030XIF2001007 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, « Série "analyses", recensement de 2001 ».

Stevenson, Kathryn, et autres. 1998, *Un profil de la justice pour les jeunes au Canada*, produit n° 85-544 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

Vanderburg, K, et autres. 1995, « Early substance use and its impact on adult offender alcohol and drug problems » *Forum on Corrections Research*, 7, (1), 14-16.

## Notes

1. L'ESG sur la victimisation sert à recueillir de l'information sur huit types de victimisation. L'enquête ne permet pas de saisir de l'information sur les crimes sans victime manifeste (p. ex. la prostitution ou la conduite avec facultés affaiblies), sur les incidents dont la victime est un lieu commercial ou une école, sur les incidents dans lesquels la victime est décédée (p. ex. un homicide) ou sur les incidents visant une victime de moins de 15 ans.
2. Dans le présent rapport, les taux de criminalité de la police sont calculés pour 100 000 habitants alors que les taux de victimisation autodéclarée sont calculés pour 1 000 habitants.
3. Dans le présent rapport, le Nord comprend les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et le Nunavut.
4. À l'aide de cette méthode, les numéros de téléphone compris dans l'échantillon sont sélectionnés à l'aide de la technique de l'élimination des banques non valides. Cette méthode d'échantillonnage en est une dans laquelle on tente de repérer toutes les banques valides d'un secteur (c.-à-d. tous les ensembles de 100 numéros dont les huit premiers chiffres sont identiques et qui contiennent au moins un numéro appartenant à un ménage). Donc, tous les numéros de téléphone appartenant à une banque non valide sont supprimés de la base de sondage.
5. La présente section comprend les incidents de violence conjugale physique et sexuelle. Pour obtenir de plus amples renseignements, voir Gannon et Mihorean (2005).
6. La présente section porte sur les caractéristiques sociodémographiques qui sont associées au risque de victimisation avec violence. Toutefois, il n'est pas tenu compte de la possibilité que ces facteurs puissent être corrélés les uns avec les autres ou avec d'autres facteurs, ce qui pourrait accroître davantage le risque de victimisation avec violence.
7. La présente section exclut les incidents de violence conjugale physique et sexuelle parce que des renseignements détaillés sur chaque incident de violence conjugale ne sont pas disponibles.
8. Comprend uniquement les crimes avec violence commis par un seul auteur.
9. On reconnaît que les personnes qui se disent Autochtones varient pour ce qui est de leur culture, leur langue et leur statut juridique, ainsi que des types de régions géographiques dans lesquelles elles vivent. Toutefois, en raison des limites imposées par la taille de l'échantillon et les catégories d'enquête préétablies, les Autochtones sont considérés comme un seul groupe homogène aux fins de l'analyse dans cette section du rapport.
10. En 2005, il y avait 387 policiers pour 100 000 habitants au Yukon, 402 dans les territoires du Nord-Ouest et 403 au Nunavut. Par comparaison, le nombre moyen de policiers dans les provinces se situait à moins de 200 pour 100 000 habitants.
11. En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.
12. Pour obtenir des renseignements plus détaillés, voir Lucie Ogrodnik et Catherine Trainor, 1997, *Aperçu des différences entre les crimes déclarés par la police et les crimes déclarés par les victimes*, 1997, produit n° 85-542 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.
13. Les taux de criminalité dans les territoires peuvent fluctuer davantage en raison de leurs populations relativement peu nombreuses.



## Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique Index cumulatif

Ci-dessous figure un index cumulatif des Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique publiés à date.

**2006**

La victimisation et la criminalité dans les territoires du Canada

**2001**

Les Autochtones au Canada  
Les Canadiens handicapés  
Les Canadiens peu alphabétisés  
Les Canadiens à faible revenu  
Les enfants et les jeunes au Canada  
Les immigrants au Canada  
Les groupes religieux au Canada  
Les personnes âgées au Canada  
Les minorités visibles au Canada  
Les femmes au Canada